

## **22 ème session de l'assemblée des Etats parties**

**4-14 Décembre 2023, New York - USA**

### **Débat Général**

**Allocution de la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale**

**Livrée par Emmanuel MANWANGARI**

Vos excellences Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous, un privilège et un grand honneur d'avoir cette occasion de prendre ce temps devant cet auguste assemblée, afin de pouvoir vous parler de la situation des droits de l'homme, depuis l'ouverture de l'enquête qui a été suivi par le retrait de mon pays le Burundi au statut de Rome de la Cour pénale Internationale en Octobre 2017.

Ainsi au lendemain du retrait effectif, le Burundi a refusé la collaboration avec la cour et les enquêteurs n'ont pas pu accéder sur terrain afin de mener leur enquête conformément à la décision de la Chambre préliminaire III de la Cour pénale internationale du 25 octobre 2017.

Actuellement, les victimes vivent toujours dans la peur et traumatisme de ce qui leur arrivés ; et surtout de croiser chaque jour leurs bourreaux en toute liberté.

Malgré le changement de régime intervenu au Burundi en 2020, la situation des droits humains dans le pays demeure préoccupante.

Certes, nous saluons les bons discours du président de la République, mais cela ne suffit pas car le peuple burundais a besoin des actes concrets et surtout l'arrêt des violations des droits humains et la poursuite des auteurs des crimes graves qui continuent à se commettre en toute impunité.

Se retirer du statut de Rome et empêcher les victimes d'accéder à une justice réparatrice est calvaire de plus aux Burundais en général et aux familles des victimes en particulier.

Par conséquent, la Coalition Burundaise pour la CPI continue d'appeler le Burundi à :

- Autoriser l'entrée sur le territoire des enquêteurs du Bureau du procureur de la Cour Pénale Internationale, permettre en outre aux victimes ou leurs familles encore au Burundi, d'interagir avec ces derniers sans crainte de représailles.
- Traduire en justice les auteurs ; co-auteurs et complices qui circulent librement et surtout occupent des postes stratégiques dans les institutions de l'Etat Burundais.

Au Bureau du procureur de la CPI et aux Etats parties :

- Clairement se montrer préoccupés par l'impunité généralisée des crimes qui relèvent de la compétence de la CPI et rassurer les victimes en condamnant les auteurs de ces crimes.
- Apporter un soutien financier nécessaire aux enquêteurs et bureau du procureur afin de clôturer les enquêtes et lancer les mandats contre les auteurs des crimes au Burundi.
- Apporter un soutien psychosocial et protection aux victimes qui commencent à sombrer dans le désespoir après plus de six ans d'enquête.

**Je vous remercie**